

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2017

Ordre du jour : - Urbanisme

- Décision modificative du budget
- Projet d'installation d'un cabinet d'infirmières
- Réfection de voirie – chemin du Flon -
- Travaux en cours
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 31 août 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 08 septembre 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Jacques VUICHARD, Karine VEYRAT, Lydie GALL, Patrice GAILLARD, Philippe NAVET, Anne-Marie BAUDET, André MORARD, Laëtitia SEBERT, Jacques MENU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Jean-Claude TIMMERMAN (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à Jacques VUICHARD), Cédric ROMAND (a donné pouvoir à Patrice GAILLARD), Thierry MERLE.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 21 juillet 2017.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Afin de régulariser les transferts de subventions d'équipement à la Communauté de Communes Usses et Rhône, Monsieur le Maire propose les mouvements budgétaires suivants, sur le budget eau-assainissement M49 de l'année 2017 :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	+ 2 524.00 €	Article 777-042 :	+ 2 524.00 €
Total :	+ 2 524.00 €	Total	+2 524.00 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 2156 :	-2 524.00 €		
Article 1391-040 :	+ 2 524.00 €		
Total :	0.00 €	Total	0.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les mouvements budgétaires ainsi présentés.

PROJET D'INSTALLATION D'UN CABINET D'INFIRMIERES

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Mmes BAUDET Sophie et MARTY Gaëlle et propose au Conseil Municipal de louer aux infirmières l'appartement n° 3 situé au rez-de chaussée de la résidence

« L'Ecule ». Il rajoute que de petits travaux à leurs charges seront à prévoir et que l'activité débutera début janvier 2018. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord de principe.

REFECTION DE VOIRIE – CHEMIN DU FLON -

La base de l'enrochement effectué en 2011 est endommagée. Un rendez-vous est prévu avec la police de l'eau et le SMECRU le 12 septembre afin de trouver la meilleure solution. Les travaux devraient s'effectuer en 2018.

TRAVAUX EN COURS

1°) Remplacement de la colonne d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et fin de goudronnage du trottoir route du Châtelard, puis prolongement du trottoir en gravier le long de la RD992 lieudit « Champs de Beau Nord ».

2°) Eclairage public : Travaux du SYANE sur toute la commune – fin de la troisième tranche -.

3°) Aménagement du cimetière : les travaux sont terminés. Monsieur le Maire précise que le Souvenir Français a participé à la rénovation de la tombe des Soldats à concurrence de 500 € et rajoute que le Département et la Région ont versé 40 % de subvention à la commune pour finaliser les travaux. Il informe le Conseil que l'enrobé sera posé avant la Toussaint.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition de terrains

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir de Monsieur Gérard COTTING :

- la parcelle cadastrée C295 lieudit «Prés de Marlioz » d'une superficie de 3.379m² pour l'avant-projet

d'un terrain multisports ;

- la parcelle cadastrée C601 lieudit « Sur le bois » d'une superficie de 2.229m²,

- ainsi qu'une bande de terrain de 11m² tirée de la parcelle C569 pour élargir la voie communale n°6 « route

de Prevy »,

Le tout pour un prix forfaitaire de 12.000 euros, auquel s'ajouteront les frais de géomètre et les frais notariés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Valide, à l'unanimité** la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir de Monsieur Gérard COTTING, les 11 m² tirés de la parcelle C569 route de Prévy,

la parcelle C295 « Prés de Marlioz » et la parcelle cadastrée C601 lieudit « Sur le bois » au prix de 12.000 € ;

auquel s'ajouteront les frais de géomètre et les frais notariés

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

Indemnité de conseil allouée au comptable public

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

A la demande de M. le Maire et considérant les services rendus en 2017 (pour 240 jours, soit jusqu'à fin août 2017) par M. le Trésorier Principal, M. PEYTIER Ludovic, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de Minzier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de lui allouer :

- l'indemnité de conseil fixée au taux plein (336,21 €) et conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé,
- l'indemnité de confection du budget (30,49 €) fixée au taux plein, soit pour l'année 2017 un montant brut total de 366,70 €,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Résidence « L'Ecule » : Une locataire se fait le porte-parole des résidents concernant les problèmes d'isolation et de chauffage. Après discussion, Le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de demander des devis à différents prestataires pour changer les radiateurs. L'isolation sera à revoir.

Comice agricole : le conseil décide de donner une subvention de 200 € aux jeunes agriculteurs pour l'organisation du comice agricole le 1er octobre prochain à Valleiry.

Bistr'eau – Alerte à Malib'Usses (initiative du SMECRU) : Le samedi 16 septembre 2017 de 10 h à 12 h rendez-vous à la ferme du Crêt Joli pour trouver des solutions d'avenir économes en eau.

Karapat : Bébébus tous les mercredis et jeudis dans les locaux de la bibliothèque depuis le 1er septembre 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.